

**MONSIEUR LE MAIRE**

**D-2013/404**

**Charte de la Participation Citoyenne Projet. Approbation.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une dynamique positive est engagée depuis de nombreuses années à Bordeaux en matière de concertation et de participation citoyenne, qui va bien au-delà des objectifs de la loi de 2002 sur la démocratie de proximité.

Qu'il s'agisse des concertations liées aux grands projets d'urbanisme, à l'aménagement des espaces publics, aux actions du projet social ou de l'agenda 21, ou encore aux dispositifs ciblés sur des questions plus quotidiennes, Bordeaux développe et expérimente beaucoup, à l'image de l'installation désormais effective des 8 commissions permanentes des conseils de quartier.

En leur permettant de se confronter aux difficultés et à la complexité de la vie locale, les démarches de concertation constituent un élément indispensable de démocratie locale. Mais elles réinterrogent nécessairement et en profondeur nos modes de gouvernance, politique et administrative, pour qu'elles s'inscrivent dans la durée.

Pour développer encore et pour favoriser une culture du débat et des habitudes communes de travail, la présente charte réaffirme les objectifs, les engagements et les valeurs de la participation citoyenne.

Elle pose les principes qui permettent de garantir la clarté que requiert un dialogue sincère et fructueux entre les habitants, organisés ou non, les élus et l'administration municipale.

Elle fournira un cadre permettant d'évaluer régulièrement la participation citoyenne et identifier les points d'amélioration.

Son élaboration collective est issue de nombreux échanges et séances de travail organisés depuis mai 2012, auxquels près de 80 citoyens (habitants volontaires et conseillers de quartier) ont participé, ainsi que des contributions recueillies par le biais de la plateforme numérique [jeparticipe.bordeaux.fr](http://jeparticipe.bordeaux.fr).

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet de charte de la participation

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

**M. JEAN-LOUIS DAVID. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai le plaisir et la fierté d'être le porte-parole ici devant ce Conseil des 80 citoyens bordelais qui ont discuté, enrichi et élaboré cette charte de la participation bordelaise.

Après la mise en place des commissions permanentes de quartiers, de leur groupe de travail, des ateliers, voici le texte qui désormais fera référence et sera opposable à tous dès lors qu'un projet, aussi minime soit-il, naîtra sur le territoire de notre ville.

Je souhaite d'ailleurs dire, souligner et remercier chacun au nom des maires adjoints de quartiers notamment, pour la qualité des échanges et l'engagement remarquable à l'élaboration et à la rédaction de ce texte équilibré.

La Matinale Citoyenne à laquelle plus de 250 conseillers de quartiers ont participé autour de vous, Monsieur le Maire, lors de la deuxième édition des Participiales le 28 juin dernier, a d'ailleurs validé sans le modifier le texte de cette charte en le qualifiant de fidèle aux travaux réalisés.

Voici ce que je voulais indiquer en préambule de la présentation de cette charte.

Ses principes fondateurs sont un dialogue permanent citoyen qui permet de participer à la construction du vivre ensemble. C'est le préalable sur lequel s'entendent les élus, l'administration, les Bordelais et les Bordelaises. Il s'exprime lors de la mise en œuvre de projets structurants pour la ville, de projets de proximité et d'autres thématiques. Il peut être initié par la ville ou par un collectif d'habitants.

La participation citoyenne est un axe fort de la politique publique de Bordeaux. Elle permet aux Bordelais et aux Bordelaises d'être associés au processus d'élaboration des décisions des élus.

Elle consiste en un échange et une écoute réciproque entre les parties intéressées : élus, administration et habitants.

Elle exprime un avis des citoyens et s'appuie sur la diversité des modes et conditions de vie dans l'environnement quotidien.

Elle requiert organisation, rigueur, transparence et réalisations concrètes.

Elle procède d'un véritable contrat moral intitulé « Charte de la Participation Citoyenne ».

Les engagements sont au nombre de 10.

Conforter la participation citoyenne comme un principe de l'action municipale.

Clarifier la question soumise au débat, les objectifs et marges de manœuvre de chaque concertation.

Structurer et faire connaître l'organisation de la participation de l'amont du projet jusqu'à son aboutissement.

Mobiliser les acteurs, les élus, l'administration, les habitants concernés par la thématique et faire participer des publics diversifiés.

Partager et rendre disponible tout au long de la concertation une information structurée et accessible à tous.

Animer les débats et favoriser l'expression de chacun pour faire émerger les avis et les idées.

Construire une compréhension commune et rechercher le consensus.

Communiquer par des moyens diversifiés sur l'avancement des projets et valoriser l'avis et l'investissement de chacun.

Promouvoir une culture du dialogue citoyen et de l'expérimentation.

Enfin évaluer régulièrement la participation citoyenne pour identifier les points d'amélioration et les marges de progrès.

Les objectifs sont donc ainsi définis. Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ils deviendront la marque démocratique de notre assemblée qui viendra ainsi s'ajouter à tout le dispositif participatif déjà en place.

#### **M. LE MAIRE.** -

Merci. Monsieur l'adjoint.

Je voudrais faire une petite parenthèse dans le déroulement de nos travaux puisque maintenant l'essentiel de nos collègues nous ont rejoints, pour dire un mot de l'accident tragique qui s'est produit hier à la plage du Lac, puisque vous le savez, un enfant de 5 ans a perdu la vie par noyade.

Dès que nous avons connu cet accident Arielle PIAZZA s'est rendue sur place. Je me suis moi-même rendu sur place ce matin pour conforter nos équipes. Nous avons pris hier contact avec la famille et j'essaye de la joindre aujourd'hui-même pour lui exprimer notre compassion.

Hier 14 Juillet la fréquentation de la plage du Lac était une fréquentation habituelle dans ces journées de congés, à peu près 900 personnes sur le site dont 300 baigneurs simultanés.

La Ville disposait de 11 agents sur place : 7 maîtres nageurs en poste, 3 animateurs et 1 médiateur qui proposait aussi des activités aux baigneurs. Donc le dispositif présent sur le terrain atteignait un taux d'encadrement... il n'y a pas de définition réglementaire dans ce genre d'opération, mais supérieur à ce que l'on constate sur des sites équivalents.

Je ne ferai pas d'autres commentaires puisqu'une enquête judiciaire est en cours. C'est elle qui établira l'exact déroulement des faits et des responsabilités éventuelles.

J'ai demandé à mes services une enquête administrative, et j'ai prescrit la fermeture provisoire de la baignade en attendant les conclusions de l'enquête.

Voilà les informations que je voulais porter à votre connaissance.

Pas d'observations là-dessus ?

M. HURMIC.

**M. HURMIC.** -

Je voulais au nom de notre groupe juste dire un mot complémentaire à ce que vous venez de dire. Effectivement, l'heure est actuellement à la compassion. Vous l'avez rappelé.

En ce qui concerne les membres de notre groupe nous tenons à ce que vous nous associez à ce message de compassion vis-à-vis de la famille qui a été durement touchée par cette mort, par ce départ dramatique. Je pense que l'heure n'est qu'à la compassion, pas aux commentaires. Demain ça sera l'heure de l'enquête, mais aujourd'hui en tout cas c'est le seul commentaire compassionnel que nous voulions faire autour de cette bien triste affaire.

**M. LE MAIRE.** -

Votre message sera transmis. J'imagine que tous les groupes s'y associent.

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Même chose, Monsieur le Maire. Je m'associe à la compassion que vous venez d'exprimer en direction de la famille.

Indépendamment des résultats de l'enquête je veux aussi encourager notre ville à poursuivre ses efforts en direction du savoir nager. La Ville de Bordeaux fait beaucoup en particulier en direction des scolaires.

Les quelques drames, pas uniquement celui d'hier mais les autres drames d'enfants de cette tranche d'âge, 4, 5 ans, morts de noyade, doivent peut-être nous encourager à développer encore le savoir nager en direction des plus jeunes, notamment de nos élèves d'écoles maternelles.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. ROUYEYRE

**M. ROUYEYRE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous associons également à la douleur des familles, sans autres commentaires.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Nous reprenons le cours des débats sur la Charte de la Participation Citoyenne.

M. HURMIC avait demandé la parole.

**M. HURMIC. -**

Monsieur le Maire, quelques mots autour de cette Charte de la Participation Citoyenne que nous aurons des difficultés à voter. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons. Je vais vous dire pourquoi.

Nous avons vraiment l'impression qu'il s'agit d'un document en cours de formation, c'est-à-dire un document totalement inachevé. Pourquoi inachevé ?

Vous rappelez en début de votre projet un certain nombre de valeurs et d'objectifs que naturellement nous partageons, qui sont des objectifs très généraux.

Il est indiqué au titre des valeurs, la première : « Privilégier l'intérêt général. » J'ai envie de dire : encore heureux. Est-il besoin de l'écrire dans une charte ? Cela nous paraît naturellement aller de soi.

Ensuite vous dites : « Débattre, penser et faire ensemble. » Cela également fait partie du B.A.-BA du vivre ensemble qui s'impose je pense à chaque municipalité, en tout cas à tous les citoyens organisés autour d'une commune.

Les valeurs sont tellement consensuelles qu'elles ne méritent pas de commentaires.

Les objectifs sont également tout aussi généraux et tout aussi consensuels. On nous dit : « Il faut constituer un outil d'amélioration des projets. » J'ai envie de dire, naturellement.

« Il faut promouvoir la participation des citoyens. » Bien sûr. Faut-il le rappeler ? C'est naturellement l'essence même de toute Charte de Participation Citoyenne, mais c'est l'essence même de toute action municipale d'associer le plus possible les citoyens à l'élaboration des décisions.

Voilà pour les valeurs et les objectifs qui sont rappelés.

Nous nous attendions en ce qui concerne les engagements que vous sortiez de ces généralités et que vous preniez des engagements forts pour organiser concrètement sur le terrain les objectifs que vous avez tenu à rappeler.

Or on a l'impression que c'est la même plume qui a rédigé les valeurs, les objectifs et les engagements dans la mesure où au niveau des engagements on reste effectivement dans le même degré de généralités que celui que je viens d'énoncer.

Par exemple je prendrai le premier engagement qui indique : « Conforter la participation citoyenne comme un principe de l'action municipale. » C'est un engagement. C'est un objectif qui a été rappelé, je viens de le dire il y a quelques instants. Donc au niveau de l'engagement on s'attendait à la déclinaison concrète. Il n'y a rien. Il y a simplement marqué « Conforter la participation citoyenne ».

Comment précisément ? C'est là le but d'une charte.

Vous l'avez rappelé, M. DAVID, et vous avez raison, c'est un contrat moral. Mais dans un contrat moral on s'engage. On ne décline pas des objectifs généraux et généraux. On prend des mesures concrètes. Rien dans la charte citoyenne.

Nous, nous avons eu le souci, nous le faisons régulièrement et parfois ça vous irrite, Monsieur le Maire, mais je pense que c'est aussi à la base de toute action municipale, d'aller voir un peu ailleurs ce qui se fait.

Nous avons regardé par exemple la Charte de la Démocratie Citoyenne de Grenoble. On s'attendait à trouver ce genre de mesures concrètes à l'intérieur de votre document. Il est prévu ce qu'ils appellent une procédure d'alerte citoyenne qui donne accès à l'ouverture d'un débat en Conseil Municipal à partir de 8000 signatures d'habitants sur un sujet donné, soit 5% de la population qui peut saisir le Conseil Municipal par cette procédure d'alerte citoyenne en demandant au Conseil Municipal de délibérer sur une question précise. Là on est dans le concret. On n'est plus dans la déclinaison des principes. Nous regrettons de ne pas trouver ce genre de proposition concrète à l'intérieur de votre document.

Pareil, vous avez rappelé, M. DAVID, c'est fondamental et c'est le dernier engagement que vous prenez : l'évaluation.

Qu'est-ce que vous nous dites concrètement sur l'évaluation ? Comment cette charte sera-t-elle évaluée et par qui ? Vous dites simplement : « Evaluer régulièrement la participation citoyenne pour identifier les points d'amélioration et les marges de progrès. » Point barre.

Ce qui est intéressant quand on parle d'évaluation c'est de savoir qui va évaluer ? Qui va constituer un comité de suivi de cette participation citoyenne ? Rien dans le document que vous nous avez transmis.

Là aussi nous avons eu la curiosité de voir par exemple à Paris. A Paris ils ont constitué une commission du débat public qui est créée depuis 2010, dont la présidence est confiée à une personnalité extérieure et indépendante. Elle est composée d'élus du Conseil de Paris de la majorité et de l'opposition, de représentants des instances de la démocratie locale et du monde associatif, ainsi que de personnalités qualifiées. Elle peut s'auto-saisir.

Je pense que c'est le genre de réalisation extrêmement concrète que vous auriez pu prévoir pour décliner vos engagements. C'est un degré de détail à mon avis qui a tout à fait sa place dans ce genre de document.

Une autre proposition que l'on est en mesure de vous faire c'est ce qui s'appelle « l'e-pétition », c'est-à-dire possibilité pour des administrés d'interpeller le Conseil Municipal par le biais de pétitions électroniques ou manuscrites sur tous sujets relevant de la compétence municipale.

Nous avons vu qu'il y a des villes comme Paris qui le font. Pour être proposée au Conseil de Paris, une pétition doit obtenir 18.190 signatures, soit 1% des parisiens majeurs dans un délai de 1 an.

On a calculé qu'à Bordeaux cela pouvait parfaitement se faire. Le nombre d'électeurs bordelais c'est 137.356 électeurs. Si vous prenez un panel de 1% d'électeurs pouvant saisir le Conseil Municipal d'une question qui leur tient à cœur ça ferait 1.373 pétitionnaires. Nous aurions aimé trouver dans votre document la possibilité pour 1.373 électeurs de saisir le Conseil Municipal d'un sujet pouvant être débattu au Conseil Municipal.

Là on est dans le concret. On n'est pas l'utopie. On est dans des choses qui se font ailleurs et on est dans la déclinaison précise des objectifs que vous avez tenu à rappeler en préambule.

Nous regrettons également que vous ne disiez à l'occasion de cette délibération pas un seul mot du CODES. Le CODES c'est un outil qui est chargé de réfléchir comme instance consultative à la vie de la cité et de faire de la prospective. Nous aurions pensé qu'ils auraient pu être associés à la participation citoyenne. Nous ne les avons pas trouvés.

De même que nous n'avons pas trouvé non plus le Conseil de la Diversité qui est censé également représenter un certain nombre d'acteurs bordelais intéressés par la vie de la cité. Nous aurions aimé qu'il puisse être éventuellement associé à cette participation citoyenne.

Voilà ce que je voulais vous dire sans être trop long.

Les déclarations de principe, elles sont tellement vagues et consensuelles que naturellement on est d'accord.

En ce qui concerne ce que vous appelez vos 10 engagements, c'est tout sauf des engagements. C'est une pétition de principe. C'est un rappel de propos généraux, mais cela ne constitue pas selon nous un contrat moral et des engagements précis pris par la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. LE MAIRE.** -

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord je veux souligner que cette Charte de Participation Citoyenne s'inscrit dans un contexte national de mise en place d'une réforme territoriale qui va affaiblir selon nous considérablement deux échelons, à la fois la Commune et le Département au profit d'une métropolisation bien avancée et d'une régionalisation.

En quoi l'éloignement des citoyens des lieux de pouvoir pourra-t-il représenter un progrès dans la vie démocratique d'une commune ?

En quoi la réduction programmée des compétences communales facilitera-t-elle la prise de conscience et d'engagement des citoyens de cette même commune ?

Deuxièmement, par rapport à la charte présentée ici, l'écriture déclarative accompagne selon moi une méthode Coué qui tambourine la détermination de la Ville à être exemplaire, sauf qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.

Peut-on raisonnablement parler de proximité quand les 8 quartiers bordelais sont en fait des cantons de 30.000 habitants en moyenne ?

Peut-on parler de démocratie quand les commissions permanentes sont composées de membres désignés ?

Peut-on parler d'ouverture quand par exemple l'opposition municipale est écartée de la plupart des initiatives dites de proximité ? Un exemple tout récent me vient en tête. Lorsque, Monsieur le Maire, vous avez accueilli les nouveaux habitants du quartier Ginko la semaine dernière à l'école Vaclav Havel les membres de l'opposition n'étaient ni invités ni informés.

Quid de la place de ce que l'on appelle un Référendum d'Initiative Local, ou de la place des enquêtes d'opinions par notamment la voie Internet ? Vous avez par exemple fait délibérer notre Conseil sur le nom du pont Bacalan-Bastide l'été dernier par une consultation Internet qui plaçait en tête le nom de Chaban-Delmas par 649 voix, contre 523 pour le nom de Bacalan-Bastide.

Par exemple, si vous décidiez que cette voie consultative devienne un mode faisable de consultation des citoyens pour l'avenir, prendriez-vous la même initiative pour le choix du nom du grand stade ou du futur pont Jean-Jacques Bosc, actant qu'actuellement 700 internautes optent déjà pour que le grand stade s'appelle Nelson Mandela ?

Voilà quelques exemples qui méritent, il me semble, que cette Charte de Participation Citoyenne soit enrichie.

C'est la raison pour laquelle à ce stade je m'abstiens.

**M. LE MAIRE.** -

Mme AJON

**MME AJON.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous partageons les deux interventions précédentes de nos collègues. Nous ne voterons pas ce projet. Nous nous abstiendrons uniquement si nous n'avons pas bien compris et dans ce cas-là ça serait juste les grands principes qui vont nous amener à voir présenter devant ce Conseil une véritable Charte de la Participation Citoyenne où l'on verra véritablement des outils pour mesurer son efficacité, sa transparence qui est aujourd'hui en effet très loin d'exister alors que toutes les démarches citoyennes excluent les élus d'opposition, la redevabilité qui apparaît peu, la participation et l'engagement citoyen et l'équité.

Aujourd'hui nous ne sommes là que sur de grands principes. En effet, nous pouvons tous écrire ça à peu près comme tous les ans après le 1<sup>er</sup> de l'An quand on prend l'engagement de ne plus faire ci ou de ne plus faire ça.

Nous ne sommes pas là face à une démarche citoyenne mais sur un habillage d'une réalité qui est bien loin de ces grands principes. C'est pour ça que nous ne participerons pas à ce vote et que nous nous abstiendrons.

**M. LE MAIRE.** -

M. ROBERT

**M. ROBERT.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'aimerais tout d'abord à mon tour rendre hommage au travail remarquable qui a été fait par la Direction de la démocratie locale, les maires adjoints de quartiers et les conseillers de quartiers qui ont activement participé à la co-rédaction de cette charte, puisque, je veux le rappeler, ce n'est pas le produit d'un travail des élus mais bien des conseillers de quartiers et de l'administration.

L'objet de cette charte c'est de réaffirmer une fois de plus que la participation citoyenne est un axe fort de la politique municipale.

En 2008 on a franchi une étape majeure en mettant en place un véritable dispositif de gouvernance de proximité qui nous a permis de rapprocher les élus et l'administration du terrain. C'est un véritable succès.

Aujourd'hui, M. MAURIN, vous vous demandez si on peut parler réellement de proximité. Oui, on peut parler de proximité à Bordeaux, on peut même le montrer. Je ne citerai par exemple que le succès des mairies de quartiers qui sont aujourd'hui des lieux parfaitement identifiés quel que soit le découpage des quartiers que vous remettez en cause. Ce sont des lieux de vie, des lieux d'accompagnement et des lieux d'information devenus essentiels dans le paysage.

Petit à petit on a été vers une démocratie participative, c'est-à-dire qu'on a construit avec les habitants au fur et à mesure des outils participatifs.

Je voudrais tout de même rappeler que la démocratie participative ce n'est pas une science exacte. Ce n'est pas quelque chose que l'on décrète. Il n'y a pas de recette magique. Chaque ville a ses spécificités. Je crois qu'il faut avoir un dosage extrêmement subtil entre la participation des citoyens qui est un impératif démocratique aujourd'hui et en même temps le fait qu'on est en démocratie représentative et que le Conseil Municipal, notre assemblée, reste la garante de l'intérêt général. La garante. Ce n'est pas la seule à le construire, mais c'est elle qui in fine prend les décisions. Je pense que c'est une bonne chose.

Je peux comprendre que cette charte vous paraisse extrêmement générale, mais c'est une charte, c'est un document cadre, c'est un document qui pose des principes. Nous avons eu une méthode à Bordeaux tout à fait intéressante. Nous sommes partis des réalités de terrain. Nous avons petit à petit mis en place des outils, et au fur et à mesure que ces outils ont fonctionné ce sont les habitants, les conseillers de quartiers qui nous ont dit vouloir un document cadre, qui nous ont dit vouloir une certaine reconnaissance de ce travail.

Je dirai qu'on a procédé intelligemment. On n'a pas fait une grande déclaration de principes pour ensuite l'appliquer ou pas dans les quartiers. On a commencé par appliquer, mettre en place des outils et aujourd'hui nous vous proposons cette charte qui pose un principe fondamental, selon moi.

Elle dit qu'à Bordeaux la qualité de la décision publique va compter autant que la manière dont elle est prise. C'est ça la démocratie participative. C'est une avancée démocratique profonde pour notre ville.

Voilà les quelques points que je voulais rappeler, tout en disant qu'évidemment ce n'est pas une fin en soi. Cette charte ce n'est pas un aboutissement. Elle pourra être demain améliorée. Elle le sera probablement. Nous pourrons aller plus loin. Mais là aussi c'est une co-éducation entre administration, élus et citoyens. Il faut que tout le monde petit à petit s'habitue à ces outils, à ces dispositifs.

Il y a par exemple dans la charte un guide des bonnes pratiques qui est évoqué. C'est un outil extrêmement intéressant et concret.

Nous pourrons aussi peut-être imaginer, pourquoi pas, déléguer plus, co-construire et aller plus loin. Mais je crois, cher Pierre HURMIC, qu'il ne faut pas comparer Bordeaux à Paris. Tout n'est pas comparable. Paris est une très grande ville qui a besoin d'outils extrêmement participatifs. Bordeaux n'a pas la même taille. Nous avons aujourd'hui su mettre des outils adaptés à la taille de notre ville.

Enfin la question du lien avec les autres conseils consultatifs pourra aussi probablement être abordée et renforcée. Nous pourrions aller plus loin. Mais c'est une étape importante. Il est regrettable que vous ne souligniez pas en votant favorablement cette étape aujourd'hui franchie à Bordeaux.

Enfin je terminerai par une phrase relue récemment que j'aime beaucoup de Montesquieu qui avait compris beaucoup de choses avant les autres en matière de démocratie. Il nous a dit :

« Pour faire de grandes choses il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux. »

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. PAPADATO

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, très rapidement pour compléter les propos de Pierre HURMIC.

Tout d'abord nous ne pouvons que regretter la difficulté déjà première avec laquelle nous obtenons des informations sur ce sujet passionnant. C'est ainsi que lors du dernier Conseil j'avais demandé à obtenir une vision claire de ce qui se passe dans ces conseils de quartiers. Vos services m'ont gentiment fait passer la brochure toute neuve en papier glacé qui fait la promotion des conseils de quartiers.

J'apprécie le geste, mais je doute que cela corresponde à ma demande. Peut-être que les services ont autant de mal que moi à y voir clair sur ces conseils de quartiers.

Nous espérons donc, M. DAVID, que l'engagement 10 : « Evaluer la participation citoyenne » permettra d'y voir plus clair.

Mon but était juste de garantir la participation du plus grand nombre en veillant à la pluralité, en m'assurant que l'expression des populations jeunes, des populations connaissant des difficultés sociales et celles en situation de handicap soit systématiquement recherchée. Pour l'instant je n'ai pas ces informations. Bref, rien de plus que ce que je demande à vérifier sur nos conseils de quartiers depuis le début de la nouvelle formule.

J'espère donc que ce point 10 nous permettra d'avoir enfin ces informations claires et importantes pour la démocratie locale.

Nous avons noté par exemple un certain décalage sur le quartier Saint Michel avec seulement 1 étudiant dans le conseil de quartier. Nous avons donc déjà quelques interrogations sur cette sous représentation des étudiants dans un quartier qui en compte beaucoup.

Il reste enfin quelques points qui nous posent aussi problème.

L'engagement n°7 nous dit qu'on recherchera le consensus. Il semble que ce point soit parfois contredit par le fait que le maire adjoint de quartier soit au final le dernier à trancher. Nous sommes ici plutôt dans une démocratie consultative et non participative. On consulte, mais au final le maire adjoint peut passer outre l'avis du conseil de quartier et présenter en Conseil Municipal une demande de subvention dans le cadre du FIL sans l'aval de son conseil de quartier.

Ce point, à notre avis, mériterait d'être amélioré simplement en faisant élire par le conseil de quartier un président et que l' élu de quartier devienne membre de droit et ne préside plus ce conseil de quartier, car au final c'est le Conseil Municipal qui tranche, comme l'a rappelé M. ROBERT.

Dernier point qui nous pose encore problème, la représentation par tiers dans ces conseils de quartiers : un tiers tiré au sort et deux tiers choisis par le maire de quartier ne nous semble pas vraiment très démocratique.

Voilà, Monsieur le Maire, les points qui posent encore problème. Le système, effectivement, se met en place. Il se construit. Il s'améliore. Nous en convenons. Mais il reste encore perfectible. C'est pour cela que nous aurions aimé au moins avoir le bilan de la première phase testée en 2011 pour juger sur pièce l'évolution du système.

**M. LE MAIRE.** -

M. DAVID

**M. JEAN-LOUIS DAVID.** -

La dernière phrase de M. PAPADATO va me servir de tremplin, parce que c'est la vérité, on construit, et la démocratie participative est en route depuis fort longtemps à Bordeaux.

Je suis un peu déçu que mes collègues n'aient pas lu jusqu'au bout la totalité du contenu de la charte.

Oui, il y a un guide des bonnes pratiques à venir. La charte qui est présentée aujourd'hui c'est bien un cadre qui permet à chacun de se mettre en situation.

Oui, le texte en question n'est pas sorti de la plume des élus ou de l'administration de la ville. Ce sont les conseillers de quartiers qui l'ont élaborée grâce à une quinzaine de réunions et à force de temps consacré, notamment le samedi après-midi, pour être au service de la construction participative bordelaise.

Ensuite, oui, nous avons aussi été voir, écouter, entendre, regarder ce qui se passe dans les autres villes. Bordeaux n'est pas comparable à ce qui a été dit tout à l'heure. Bordeaux n'est pas comparable à Paris. Concernant la démocratie participative à Paris, à Strasbourg et à Nantes, je crois savoir qu'un certain nombre d'engagements pris tout à fait au début sont revus et corrigés au fil du temps parce que la démocratie participative c'est quelque chose qui évolue en fonction de la sociologie d'une ville, de sa construction démocratique, etc.

Ensuite, bien évidemment dans les mois à venir les deux préoccupations sont la rédaction du guide des bonnes pratiques pour répondre concrètement aux engagements qui sont mentionnés, et la mise au point d'un outil d'évaluation qui sera à définir entre nous tous pour savoir de quelle manière au bout du compte l'évaluation démocratique s'effectue, comme le Maire l'a demandé.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. J'ai assez peu de choses à ajouter, sinon pour féliciter M. DAVID du travail qu'il a fait.

Je crois qu'il faut quand même rappeler sans cesse parce qu'on le perd parfois de vue, que le fondement de toute démocratie c'est la démocratie représentative. Si nous voulons rester en démocratie il faut commencer par rappeler cette évidence.

La démocratie participative vient en complément, en soutien pour préparer ensemble les décisions, mais elle ne doit pas être conçue comme une machine de guerre contre la démocratie représentative, sinon tous les dérapages et tous les excès sont permis.

Dans les processus que nous avons mis en place, cette charte marquant une étape supplémentaire, nous allons bien au-delà de la démocratie consultative. Je voudrais en donner deux exemples qui sont d'ailleurs inscrits à l'ordre du jour aujourd'hui :

La façon dont nous avons élaboré le projet de la Halle des Doves qui a été une véritable co-construction avec les riverains et les associations.

Idem pour ce qui concerne la salle des fêtes, puisque, au jury qui a choisi le lauréat du concours siégeaient deux représentants des habitants, ce qui est assez nouveau et qui a d'ailleurs extrêmement bien fonctionné.

Dans ces conditions je mets aux voix cette charte.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui l'approuve ?

Je vous remercie. Elle est donc ainsi approuvée.

**PROJET**

# **Charte de la participation citoyenne de la Ville de Bordeaux**

**Objectifs, valeurs et engagements**

# PROJET

## Préambule : pourquoi cette charte ?

Construire une démarche participative s'appuie d'abord sur une conviction : le citoyen n'est pas qu'un consommateur, c'est un acteur producteur d'idées et de solidarité.

Toute démarche associant concrètement les citoyens constitue par principe un bon exercice pour renouer avec la conscience du bien commun et de l'intérêt général, quels que soient le thème ou l'objet retenus. Le dialogue citoyen a vocation à enrichir la décision des élus pour plus de pertinence et d'efficacité, au plus près des besoins de la population, pour une meilleure qualité de vie.

En permettant aux citoyens de se confronter aux difficultés et à la complexité de la vie locale, les démarches de concertation constituent à n'en pas douter un pas significatif en terme de démocratie locale. Mais elles réinterrogent nécessairement et en profondeur nos modes de gouvernance, politique et administrative, pour qu'elles s'inscrivent dans la durée.

La présente charte se donne pour ambition de définir les objectifs de la participation citoyenne, d'en partager les engagements et les valeurs. Elle pose les principes règles qui permettent de garantir la clarté que requiert un dialogue sincère et fructueux entre les habitants, organisés ou non, les élus et l'administration municipale.

Elle n'entend pas constituer un instrument de conviction systématique, de lissage des désaccords individuels ou collectifs, même si un certain consensus reste souhaitable. De ce point de vue, la participation citoyenne s'affirme comme un espace d'expression complémentaire des autres dispositifs de représentation, et au-delà un élément indispensable de notre démocratie.

Elle se donne pour objectif de contribuer à l'établissement d'un climat d'entente et de confiance mutuelle, en permettant :

- que chacun puisse s'exprimer, soit écouté et compris,
- que chacun comprenne ce qui est dit ou présenté,
- que chacun puisse apporter sa contribution, son expertise, dans le sens de l'intérêt commun.

## Principes fondateurs

Le dialogue citoyen participe à la construction du « vivre ensemble ».

C'est le préalable sur lequel s'entendent les élus, l'administration, les bordelaises et les bordelais. Il s'exprime lors de la mise en œuvre de projets structurants pour la ville, de projets de proximité et d'autres thématiques.

Il peut être initié par la Ville ou par un collectif d'habitants.

### La participation citoyenne \*

La participation citoyenne est un axe fort de la politique publique de Bordeaux.

Elle permet aux bordelais(es) d'être associé(e)s au processus d'élaboration des décisions des élu(e)s.

Elle consiste en un échange et une écoute réciproque entre les parties intéressées (élus / administration / habitants).

Elle exprime l'avis des citoyens et s'appuie sur la diversité des modes et conditions de vie dans l'environnement quotidien.

Elle requiert organisation, rigueur, transparence, et réalisations concrètes.

Elle procède d'un contrat moral intitulé « charte de la participation citoyenne ».

### La charte de la participation citoyenne \*

La charte est un outil qui définit les modalités de la participation citoyenne entre les élus, l'administration et les habitants. Elle traduit leurs engagements à développer une dynamique de participation citoyenne dans l'intérêt général. Elle sera complétée par un guide de bonnes pratiques.

\* [Définitions issues des groupes de travail et collectivement validées]

## **Nos valeurs**

La charte repose sur l'engagement commun à :

- 1/ privilégier l'intérêt général,
- 2/ débattre, penser et faire ensemble,
- 3/ respecter les rôles et la parole de chacun,
- 4/ rechercher le consensus ou identifier avec clarté les différences de point de vue,
- 5/ s'ouvrir à la diversité.

## **Nos objectifs**

La charte a pour ambition partagée de :

- 1/ définir des principes communs d'action selon le principe d'engagement réciproque,
- 2/ constituer un outil d'amélioration des projets,
- 3/ promouvoir la participation des citoyens,
- 4/ favoriser l'innovation et la recherche sur le dialogue citoyen et la participation,
- 5/ fournir un cadre permettant l'évaluation de la participation.

**Dans cet esprit, la charte a été élaborée conjointement par des habitants, des membres de l'administration et des élus à qui la responsabilité de la décision revient.**

## **Nos engagements**

### **Engagement n° 1**

**Conforter** la participation citoyenne comme un principe de l'action municipale

### **Engagement n° 2**

**Clarifier** la question soumise au débat, les objectifs et marges de manœuvre de chaque concertation

### **Engagement n° 3**

**Structurer** et faire connaître l'organisation de la participation de l'amont du projet jusqu'à son aboutissement

### **Engagement n° 4**

**Mobiliser** les acteurs, les élus, l'administration et habitants, concernés par la thématique et faire participer des publics diversifiés

# PROJET

## **Engagement n°5**

**Partager** et rendre disponible tout au long de la concertation une information, structurée et accessible à tous

## **Engagement n°6**

**Animer** les débats et favoriser l'expression de chacun pour faire émerger les avis et les idées

## **Engagement n°7**

**Construire** une compréhension commune et rechercher le consensus

## **Engagement n°8**

**Communiquer** par des moyens diversifiés sur l'avancement des projets et valoriser l'avis et l'investissement citoyen

## **Engagement n°9**

**Promouvoir** une culture du dialogue citoyen et de l'expérimentation

## **Engagement n°10**

**Evaluer** régulièrement la participation citoyenne pour identifier les points d'amélioration et les marges de progrès

**D-2013/405****Salle des fêtes du Grand-Parc. Réhabilitation. Désignation du lauréat du concours d'architecture. Signature du marché**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2012/410 du 16 juillet 2012, vous m'avez autorisé à lancer un concours sur esquisse en vue de confier à un maître d'œuvre privé la réhabilitation de la salle des fêtes du Grand-Parc à Bordeaux.

Selon les dispositions de l'article 70 du code des marchés publics, le jury a examiné les prestations rendues anonymes et suite à son avis motivé en date du 5 juillet 2013 et aux résultats des négociations qui ont été menées, nous vous proposons d'attribuer le marché au groupement Christophe HUTIN (mandataire) / LACATON et VASSAL Associés / Frédéric DRUOT Architecture / Gui JOURDAN / SECOTRAP INGENIERIE INTERNATIONALE / VPEAS dans les conditions suivantes :

<i>Taux de rémunération t</i>	=	13,15	%
<i>Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux Co</i>	=	4 000 000,00	€ HT
<i>Forfait provisoire de rémunération Co x t</i>	=	526 000,00	€ HT
Mission complémentaire	=	9 000,00	€ HT
SSI			
Montant total HT		535 000,00	€ HT
Montant total TTC		639 860,00	€ HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours et m'autoriser à signer le marché correspondant en application de l'article 74-II du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE.** -

Nous y voici justement. Je ne vais pas refaire l'histoire du Grand Parc et de sa salle des fêtes. Nous attendions depuis bien longtemps l'aboutissement du long processus de concertation qui a eu lieu.

Le jury s'est donc réuni, comme je l'ai indiqué il y a un instant avec la participation de 2 représentants des associations et de la population du quartier.

Ces débats ont été assez rapides et totalement consensuels puisque c'est à l'unanimité que le projet présenté par le groupement Christophe HUTIN / LACATON et VASSAL, DRUOT / JORDAN... etc., vous avez l'ensemble du groupement dans le projet de délibération, a été retenu.

Ce projet est en totale conformité avec les attentes des habitants, comme cela a d'ailleurs été signalé par leurs représentants. Il ne bouleverse pas l'architecture intérieure de la salle. Il est d'une grande simplicité, d'une très grande lisibilité. Il protège l'aspect extérieur de la salle des fêtes, notamment de sa façade, et il est à peu de choses près dans les clous de l'enveloppe qui avait été prévue avec le montant de la rémunération qui est ici indiqué.

Voilà donc le bon aboutissement des travaux de ce jury, ce qui va nous permettre maintenant de passer à la phase de réalisation de cette opération.

Mme AJON

**MME AJON.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, je crois qu'il y a deux réflexions qui nous viennent en tête quant à cette délibération, la première : mieux vaut tard que jamais, la seconde : merci.

En effet, mieux vaut tard que jamais. Après de multiples rebonds, des projets avortés après chaque campagne électorale et plus de 20 ans d'abandon, la salle murée va enfin revivre. Cette salle va enfin pouvoir ré-offrir un lieu de vie, de culture, de rencontres à ce quartier du Grand Parc dépourvu de salle de spectacle.

Deuxième chose : merci. Je remercie ici Michèle Delaunay et son opiniâtreté pour rappeler la nécessité...

(Exclamations)

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues, vous avez constaté depuis longtemps qu'en politique le ridicule ne tue plus. Alors restez sereins.

Madame, je vous en prie.

**MME AJON.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, la démocratie c'est aussi écouter l'opposition, donc j'aimerais terminer mon intervention.

Je remercierai ici Michèle Delaunay et son opiniâtreté pour rappeler la nécessité de voir revivre cette salle qui avait été pensée comme le cœur de ce quartier et qui a été abandonnée par cette municipalité pendant 20 ans. Merci.

(Brouhaha)

**M. LE MAIRE.** -

Allons, restez calmes. Il y a des choses qui sont tellement peu crédibles que ça ne vaut pas la peine de s'indigner.

M. GAÜZERE, gardez votre sang-froid.

Le prochain buste derrière moi sera érigé en l'honneur de Mme Delaunay...

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, pour me féliciter à mon tour de l'aboutissement d'un projet de longue haleine. Mais je voudrais sur la délibération elle-même attirer l'attention sur deux éléments de réflexion portés par les habitants, en particulier un des collectifs, SDF.

La première préoccupation c'est, une fois le groupement d'architectes désigné aujourd'hui, la nécessité d'associer dans la mise en œuvre et dans la phase opérationnelle ce collectif pour des ajustements éventuels nécessaires.

La deuxième chose c'est sur la gouvernance, de manière à ce que là encore les habitants puissent être associés sur les décisions qui pourront être prises autour de l'utilisation de cet outil très attendu par tous. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme NOËL

**MME NOËL.** -

Juste un mot, Monsieur le Maire. J'entends bien que vous remettiez en cause l'influence qu'a pu avoir Mme Delaunay sur ce dossier. Ça ne peut que vous déplaire, mais vous ne pouvez tout de même pas nier le fait que cette salle est restée fermée pendant 20 ans. Donc en effet cette salle est restée fermée pendant 20 ans sans affectation...

**M. LE MAIRE.** -

Ça veut dire que Mme Delaunay a peu d'influence.

**MME NOËL.** -

Je voulais souligner un des points que l'on pourra retenir d'Evento 2 et de l'intervention de M. Pistoletto. Je pense que ce travail qui a été conduit par lui-même et son équipe sur ce quartier qu'il avait d'ailleurs retenu comme méritant une attention toute particulière, a précisément eu un effet d'entraînement en matière de mobilisation des habitants et des acteurs du quartier. Je pense que c'est ce travail qui a pour l'essentiel généré cet élan et a permis de faire aboutir plus rapidement ce dossier qui était encastré, si je puis me permettre cette expression.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Eh bien Madame je m'associe totalement à l'hommage que vous avez rendu à Michelangelo Pistoletto et à Evento qui a été effectivement un succès, je ne le soulignerai jamais assez.

Mme CAZALET

**MME CAZALET.** -

Monsieur le Maire, juste une minute pour préciser effectivement que ce jury est une excellente chose pour le quartier, que nous allons enfin revoir cette salle vivre et surtout se définir dans sa vocation vis-à-vis des habitants de ce quartier.

Mais je voudrais resituer un peu les choses. Cette réhabilitation de la salle des fêtes s'inscrit plus largement dans le cadre de l'étude urbaine du quartier que vous avez initiée, Monsieur le Maire, et qui va nous permettre non seulement de réhabiliter la salle des fêtes mais de revoir l'intégralité de ce quartier, de l'ouvrir un peu sur le reste de la ville. Pour ce faire nous menons des concertations qui se passent dans les meilleures conditions possibles, tant sur la salle des fêtes que sur l'étude urbaine plus générale.

Et pour rassurer mes collègues de l'opposition, concernant l'association du collectif SDF et la gouvernance de l'espace, la concertation reprendra à partir de septembre. Il nous fallait le choix du lauréat pour pouvoir travailler, vous le comprendrez aisément.

Quant à l'étude urbaine, le plan guide que vous avez validé, Monsieur le Maire, a été présenté aux habitants. Il a suscité un enthousiasme général.

Je crois que nous partons pour ce quartier vers une réhabilitation d'ensemble de qualité dans laquelle effectivement la salle des fêtes prendra sa place.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme FAYET

**MME FAYET.** -

Je voudrais dire à Mme AJON que puisque Mme Delaunay a tant d'influence, elle pourrait peut-être en user auprès du Président du Conseil Général, puisque depuis que le Conseil Général a racheté le Centre Social voisin, celui-ci tombe en décrépitude. Les conditions d'accueil sont indignes. Elles vont bientôt devenir dangereuses.

Alors il serait urgent que Mme Delaunay prouve son efficacité.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Je me réjouis en tout cas que l'action de la municipalité en faveur du Grand Parc ait déjà permis d'atteindre des résultats très importants.

Je rappelle la réfection complète de la piscine.

Je rappelle aussi que deux maisons de retraite, on appelle ça officiellement des EHPAD, vont venir compléter les équipements de ce quartier, l'une à l'initiative d'Aquitanis, qui est déjà ouverte, Les Doyennés, l'autre à l'initiative du CCAS de la Ville, Le Petit Trianon, en cours de construction avec un pôle gérontologique.

Je voudrais aussi souligner la présence de la mairie de quartier dans le Grand Parc qui est très fréquentée, qui est un point de ralliement pour la population.

Et enfin, l'étude urbaine que vient de signaler Anne-Marie CAZALET qui va nous permettre une véritable transformation des espaces verts et des espaces publics de ce quartier. L'accueil fait par la population a été très positif.

J'oubliais l'effort considérable de rénovation des bâtiments qui vient d'être entamée par Aquitanis.

Donc non seulement ce quartier n'a pas été oublié, mais il est aujourd'hui un des quartiers parmi les plus attractifs de Bordeaux. Je m'en réjouis naturellement.

Je mets aux voix ce projet de marché pour désigner le lauréat du concours d'architecture.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci de votre unanimité.

**D-2013/406**

**Règlement intérieur du Conseil Municipal. Modification.  
Adoption.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. LE MAIRE.** -

Règlement intérieur du Conseil Municipal. De façon à mettre ce règlement intérieur en conformité avec la pratique je vous propose donc de rédiger ainsi son article 6 :

« Conférence des présidents - Préalablement à chaque Conseil Municipal le Maire ou son représentant réunit les présidents des groupes régulièrement constitués pour l'organisation des débats. »

La modification porte sur la phrase « le Maire ou son représentant ».

Je voudrais simplement signaler que cette modalité de concertation est une initiative de la municipalité de Bordeaux. Je note par exemple que jamais le président du Conseil Général ne reçoit le président du groupe d'opposition au Conseil Général. Je l'ai encore vérifié ce matin.

Je voudrais également signaler que le président de la CUB ne réunit pas les présidents des groupes du Conseil de CUB. Il a des contacts individuels selon des modalités qu'il fixe unilatéralement.

Voyez qu'à Bordeaux nous sommes donc avec cette conférence des présidents plutôt en avance sur le plan démocratique.

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, j'avais pris l'initiative le mois dernier de ne pas participer à la réunion des présidents de groupes amputée de la gouvernance du maire, en contradiction avec l'article 6 du règlement intérieur. Vous aviez répondu que vous feriez réviser le règlement intérieur en vous autorisant à vous faire remplacer lors de cette conférence. Nous y sommes avec la délibération d'aujourd'hui.

Je ne suis toujours pas d'accord. L'intérêt de la conférence des présidents est qu'elle n'est pas conduite par le président du groupe majoritaire mais par le maire, maire qui se doit d'être au-dessus des positions partisans. Le maire qui en séance a des pouvoirs très importants. C'est lui qui conduit les débats. C'est lui qui intègre ou pas les points non inscrits à l'ordre du jour.

C'est pour ça, en tant que président de groupe, que j'annonce ici que je ne reviendrai en réunion des présidents que si Monsieur le Maire décide de la présider à nouveau. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Je voudrais simplement préciser que mon représentant, en l'espèce Hugues MARTIN, ne sera plus à ce titre président du groupe majoritaire. Le groupe majoritaire désignera un autre président et M. Hugues MARTIN y sera en tant que représentant le Maire de Bordeaux à titre d'adjoint.

M. HURMIC

**M. HURMIC. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Maire je vais vous demander de retirer cette délibération pour deux raisons, une raison de fond et une raison de forme. La raison de fond, vous allez peut-être pouvoir l'écarter facilement. La raison de forme, à mon avis, sera plus incontournable.

La raison de fond, elle rejoint ce que vient de dire Vincent MAURIN. Les réunions des présidents de groupes ont toujours fonctionné comme vous l'avez rappelé vous-même, vous avez dit : ça marche bien à Bordeaux, nous sommes les seuls à le faire ici dans le secteur, donc ça marche bien.

Pourquoi changer quelque chose qui fonctionne bien, Monsieur le Maire ?

Ça fonctionne également, je tiens à vous le dire, même si ça ne fonctionne pas au Conseil Général et à la Communauté Urbaine, j'ai vérifié, dans d'autres villes qui ont des dispositions de règlement intérieur tout à fait conformes aux nôtres, c'est-à-dire la réunion des présidents de groupes en présence effective du maire.

Cela a bien fonctionné pendant des années dans une ambiance, je crois Monsieur le Maire, vous ne me contredirez pas là-dessus, qui était plutôt constructive ; et c'est vrai, c'est en votre qualité de président de cette assemblée qu'il est important que vous réunissiez les présidents de groupes.

Nous avons l'impression – je ne vais pas parler au nom de Vincent MAURIN mais je pense qu'il pourrait s'associer à ces propos - nous avons l'impression lui et moi d'être un peu brimés dans cette affaire. Dans la mesure où vous avez des relations difficiles avec un président de groupe, eh bien tout d'un coup, plutôt que d'assumer ces difficultés-là, qu'est-ce que vous faites ? Vous changez la loi. C'est-à-dire que quand le thermomètre indique de la température on casse le thermomètre.

Monsieur le Maire, nous attendions de vous une gestion plus républicaine de cette difficulté. Donc je le redis, nous vous demandons de revenir sur cette délibération et ne pénalisez pas les présidents de groupes avec qui vous avez bien fonctionné pendant des années par cette modification du règlement intérieur.

C'est une occasion privilégiée de rencontrer le maire de la cité, nous la perdons désormais, quelle que soit la qualité des relations que nous pouvons entretenir avec M. Hugues MARTIN qui naturellement, il l'a compris, n'est absolument pas en cause dans cette affaire.

C'était ma première remarque de fond.

Ma remarque de forme, à mon avis, est beaucoup plus embarrassante pour vous parce que j'ai eu le souci de regarder exactement ce que disait le règlement intérieur en ce qui concerne sa modification.

Je dois vous dire, Monsieur le Maire, que vous avez vraiment une vision très présidentielle d'une part de la gestion de ces Conseils Municipaux, mais également de la façon dont vous pouvez, vous et vous seul, modifier le règlement intérieur.

Je vous dis ce que dit l'article 40 du règlement intérieur relatif à la modification du règlement. Il est indiqué, je cite :

« Toute demande de modification du présent règlement doit être rédigée par écrit, signée au moins par le tiers des membres du Conseil. Le vote du Conseil interviendra à la séance qui suivra. »

C'est-à-dire qu'aujourd'hui vous ne pouvez absolument pas nous présenter une délibération qui est préparée par vous et par vous seul, Monsieur le Maire. C'est dans le règlement intérieur que nous avons approuvé, cette modification, vous l'avez sans doute oublié, doit être rédigée par écrit, signée au moins par le tiers des membres du Conseil, ce qui, vous en conviendrez, n'est absolument pas le cas dans la mesure où vous et vous seul êtes à l'origine officielle de la modification du règlement intérieur.

Donc cette délibération est illégale. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, il me paraît évident que votre seule porte de sortie c'est de retirer cette délibération et de la renvoyer, je n'ai pas envie de dire à une date ultérieure, mais de la renvoyer sine die.

Vous avez bien compris qu'elle semait un malaise dans cette assemblée. Elle ne m'apparaît pas indispensable. Donc, Monsieur le Maire, faites droit à cette demande de renvoi de la délibération et ne nous la présentez pas à nouveau dans les mois qui viennent, ce d'autant plus que nous sommes en fin de mandat. La future composition de cette assemblée délibérera de son règlement intérieur, mais on ne change pas la règle du jeu comme ça en fin de mandat. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci M. HURMIC. Deux choses. D'abord mon bureau vous est ouvert en permanence. Si ma présence vous est aussi indispensable n'hésitez pas, je serai très heureux de m'entretenir avec vous.

Deuxièmement, pour l'information de tout le monde dans ce Conseil et pour l'information du public, qu'est-ce qui se passe dans la réunion des présidents de groupes ?

Elle dure 10 minutes et les présidents de groupes m'indiquent les projets de délibérations sur lesquels ils vont parler. C'est tout. Et depuis que nous avons introduit la possibilité de dégroupage, ils m'indiquent les délibérations à dégroupier.

Vous voyez le contenu extrêmement riche de ce contact.

Sur la procédure, dont acte, M. HURMIC. Je ne doute pas que le tiers de cette assemblée me demandera de modifier ce règlement intérieur, donc la délibération vous sera formellement présentée dès la séance de septembre.

M. ROUYEYRE

**M. ROUYEYRE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération est l'expression d'un mépris, un mépris que vous avez chevillé au corps. Vous avez décidé de ne plus animer les réunions des présidents de groupes lorsque je suis devenu celui du mien. Dans la mesure où cette attitude est contraire au règlement intérieur vous choisissez aujourd'hui de le modifier.

Il y a un instant un de vos adjoints citait Montesquieu pour nous convaincre du bien fondé de la première délibération. Le penseur de la séparation des pouvoirs écrivait, je le rappelle : « Il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux. »

Avec cette délibération vous faites exactement le contraire. Votre grandeur, votre majesté, ne saurait frayer avec de vils édiles.

Alors vous n'aimez pas et vous n'avez jamais trop aimé la contradiction. Mes prédécesseurs ont fait les frais de votre impatience et de vos coups de sang. L'histoire récente se souvient des insultes que vous serviez à Gilles Savary dans l'enceinte même de ce Conseil Municipal. Plusieurs de nos collègues ici se souviennent de ces moments où quand Michèle Delaunay prenait la parole vous vous leviez et quittiez le Conseil pour ne pas avoir à l'écouter. Et chacun ici a pu être le témoin de la manière dont vous vous adressiez à Jacques RESPAUD.

Vous n'avez jamais supporté qu'on puisse vous contredire. Vous n'admettez pas qu'on puisse ne pas être d'accord avec vous. Vous cherchez parfois à camoufler tant bien que mal le dédain que vous éprouvez pour vos opposants. Vous essayez de faire diversion et vous amusez la galerie avec des chartes comme celle de la participation citoyenne que vous venez de voter.

Vous acceptez cette participation, cette démocratie tant qu'elle ne vous contrarie pas. On retrouve d'ailleurs des déclinaisons de cette attitude dans la mise au pas des conseils de quartiers nouvelle formule.

Il est triste de voir qu'aujourd'hui vous allez jusqu'à modifier le règlement intérieur pour convenance personnelle. Cette modification qui n'a pas été présentée en commission est par ailleurs, comme cela a été rappelé à l'instant, illégale au regard de l'article 40 de notre règlement intérieur.

Cela vous irrite, Monsieur le Maire, mais dans une démocratie locale l'opposition a la légitimité du vote. Cette légitimité est exactement la même que celle dont vous bénéficiez. Vous l'avez vous-même déclaré à l'occasion de la première délibération : la démocratie représentative est primordiale.

Quand vous entamez la légitimité de l'opposition vous grignotez également celle de la majorité et vous faites le jeu de ceux qui ont fait le choix de se mettre en dehors des cadres de la République.

(Rires – Brouhaha)

**M. LE MAIRE.** -

M. MARTIN

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, je voudrais dire à M. ROUYEYRE que j'ai participé depuis l'origine en tant que président de groupe cette fois, aux réunions qui font l'objet de ces débats. Je pense que le Maire de Bordeaux et sa majorité ont toujours été très conscients qu'il y avait une majorité et une opposition en respectant scrupuleusement les droits de l'opposition lorsqu'elle est républicaine, et c'est généralement le cas. C'était le cas avec votre prédécesseur, M. ROUYEYRE.

Mais il y a des moments où le vase déborde. Lorsque précisément ces propos républicains ne sont plus républicains et qu'ils atteignent non plus l'institution, mais l'homme qui est à sa tête, y compris par des mensonges et des invectives, je comprends très bien qu'on ne puisse pas dialoguer dans ces conditions.

**M. LE MAIRE.** -

M. ROBERT

**M. ROBERT.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est quand même extraordinaire d'essayer de s'attribuer l'auréole en expliquant que seuls des propos déplacés auraient été tenus à l'encontre du président du groupe socialiste. Je n'ai pas souvenir de ce que vous évoquez dans votre intervention, M. ROUVEYRE, mais j'ai par contre souvenir des propos que vous avez tenus ici dans l'enceinte démocratique, moins à l'encontre de l'institution, comme vient de le dire Hugues MARTIN, qu'à l'encontre d'un homme.

Vous avez des propos d'une violence extraordinaire. Je ne sais pas si de temps en temps vous en prenez conscience.

Je vais le dire différemment. On a presque le même âge, mais jamais je ne me permettrai de m'adresser à un opposant politique, ancien premier ministre, même opposant, avec les mots que vous utilisez. C'est d'un niveau qu'on ne peut pas décrire.

Vous avez été condamné pour ça, M. ROUVEYRE. Vous avez été condamné pour des attaques qui étaient infondées et qui touchaient à l'image d'Alain JUPPE. Alors ne venez pas ici tenter de vous attribuer l'auréole et de vous donner le beau rôle. Vous ne l'avez pas dans cette affaire, M. ROUVEYRE.

Et je peux comprendre que le Maire de Bordeaux ne veuille pas vous recevoir pour vous entendre dire de telles choses dans le bureau du Maire de Bordeaux. Ça ne me semble pas choquant quand on a sorti les armes que vous avez sorties.

**M. LE MAIRE.** -

On ne va pas prolonger ce débat. Il m'est arrivé effectivement d'utiliser des termes vifs à l'encontre de M. Savary qui ma traîné en justice. Il a été débouté. Je voudrais le rappeler.

M. ROUVEYRE m'a diffamé. Il a été condamné.

Je voulais juste rétablir la vérité.

On ne va pas en discuter indéfiniment. Moi je respecte profondément mes adversaires. Ils le savent bien. D'ailleurs on pourrait faire un sondage parmi les élus socialistes de la Gironde ou de la Communauté Urbaine, on serait surpris.

En revanche quand on m'insulte je ne me laisse pas insulter impunément. Si M. ROUVEYRE continue à tenir à mon égard les propos qu'il ne cesse de tenir de façon méprisante, injurieuse, eh bien, je suis un homme libre, je ne recevrai pas M. ROUVEYRE et personne ne me l'imposera.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Je retire cette délibération qui sera complétée comme il est prévu dans le règlement intérieur et qui sera réintroduite au mois de septembre.

Le débat est clos.